



Infos Pronote et téléservices pour les parents

publié le 14/09/2018

Pour accéder aux téléservices (et donc à Pronote), il vous faut activer votre compte téléservices (Voir article ci-dessous) à l'aide d'un document qui a été distribué en début d'année (soit par mail si vous l'aviez communiqué, soit par courrier (dans le sac de vos enfants)).

Vous disposez de 3 mois depuis le 03/09/2018 pour activer ces services.

Chaque responsable doit activer un compte pour chacun de ses enfants.

Mise en place des télé-services au collège

Les télé-services permettent au travers des différents modules proposés de suivre la scolarité de l'enfant en continu (résultats des évaluations, vie scolaire, livret scolaire unique, présentation des projets suivis au collège ...), de simplifier les démarches administratives (télé-inscription en lycée, mise à jour des fiches de renseignement...) et de communiquer avec l'établissement.

Ces télé-services sont accessibles à tout moment (le soir, le week-end, pendant les vacances...) et consultables aussi sur tablette et smartphone.

Vous retrouverez également derrière ce portail un accès simple et direct à PRONOTE et au site du collège.

La démarche de connexion est précisée dans le tutoriel joint (ou via le lien ci-dessous).

 [20160921_aide_parents_lien_teleseervices_folios](#) (PDF de 209.7 ko)

Chaque responsable dispose d'un compte pour chacun de ses enfants. C'est à vous de regrouper ces comptes pour n'en former qu'un à l'aide du tutoriel ci-joint.

 [tuto_regroupement_compte](#) (PDF de 136.9 ko)

Madame Audé, Principale du collège et l'équipe des RUPN.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.